



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENGHIEN-LES-BAINS

--- oOo ---

Séance du 11 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 mai à 19h30, le Conseil municipal de la Ville d'ENGHIEN-LES-BAINS, dûment convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe SUEUR, Maire, 1^{er} Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise.

Conseillers Municipaux en exercice:		33
Date de convocation	:	11/05/2022
Fin du Conseil	:	20h33

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe SUEUR, Maire, Marc ANTAO, 1^{er} Adjoint, Sophie MERCHAT, Véronique FERIEN, Grégoire PENAVAIRE, Sylvie NOACHOVITCH (arrivée à 19h48), Marie-Christine FAUVEAU, Georges JOLY, Adjoint au Maire, Yaël SOUSSAN, Julia DELESCHAUD-RENAULT, Laurent GUEDJ, Linda LAVOIX, Samuel ELONG NDAME, Laurence ROBBE, Eric BASSOT, Dominique RIPOLL, Gisela BRARD, Pathé SEGNANE, Aurélie MARTINEZ, Maxime DURIER, Clément MOUSSY, Pauline BIDAUD, Albert KALADJIAN, David BUFFAULT, Dominique CHARLET, Anne-Estelle LHOTE, Conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRESENTÉS :

Benjamin CHKROUN – Donne pouvoir à Maxime DURIER
Patrice MANFREDI – Donne pouvoir à Grégoire PENAVAIRE
Roland MANGERET – Donne pouvoir à Marc ANTAO
Mélodie DUQUENOY-DARTIS – Donne pouvoir à Pauline BIDAULT

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

Véronique DURK
Paul AÏSS
Sophie MALEY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Pathé SEGNANE

oooooooooooooooooooo

Approbation des procès-verbaux des séances des conseils municipaux des 10 février et 17 mars 2022.

LES DONNER ACTE DES DECISIONS

Par la délibération n°2020-01-06 du 25 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, il est présenté ci-dessous au Conseil municipal les décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre dans le cadre de cette délégation. Les décisions du Maire sont consultables auprès de la Direction Générale.

CDA			
2022-084	11/03/2022	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et la Cie Ex voto à la lune pour 10 représentations de la performance « Crari or not crari » dans le cadre de la saison 2021-2022 du Cda.	16931,80 € TTC
2022-085	11/03/2022	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-Les-Bains pour son Centre des arts et AFX pour le concert "Indoors de Mischa Blanos" le 26 mars 2022 dans le cadre de la saison 2021-22 du Cda	3185,15 € TTC
2022-089	15/03/2022	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-Les-Bains pour son Centre des arts et l'association Brouhaha Fabrik pour le concert "Sloane" le 24 mars 2022 dans le cadre de la saison 2021-2022 du Cda.	693,45 € TTC
2022-096	22/03/2022	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Soyouz pour le concert "Mario Batkovic" le 26 mars 2022 dans le cadre de la saison 2021-22 du Cda	5144,60 € ttc
2022-097	23/03/2022	Contrat de partenariat entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et le ZKM Center for Art and Media Karlsruhe dans le cadre de l'exposition "BioMedia". Saison 2021/2022 du Cda	gratuit

2022-098	23/03/2022	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Christian Mio Lclair pour l'œuvre "Narciss", dans le cadre du partenariat avec le ZKM pour l'exposition "BioMedia" du 13 mai au 10 juillet 2022. Saison 2021-2022 du Centre des Arts	2500 € TTC
2022-099	23/03/2022	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Matthew Lutz, Alessia Nigretti, Sascha Pohflepp pour l'œuvre "Those Who", dans le cadre du partenariat avec le ZKM pour l'exposition "BioMedia" du 13 mai au 10 juillet 2022. Saison 2021-2022 du Centre des Arts.	2000 € TTC
2022-101	24/03/2022	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts, Anna Dumitriu et Alex May pour le prêt de deux œuvres "Archaeabot" et "Cyberspecies Proximity", dans le cadre du partenariat avec le ZKM pour l'exposition "BioMedia" du 13 mai au 10 juillet 2022. Saison 2021-2022 du Centre des Arts	2500 € TTC
2022-102	24/03/2022	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Mija Tammi pour l'œuvre "One of the mis a human#1", dans le cadre du partenariat avec le ZKM pour l'exposition "BioMedia" du 13 mai au 10 juillet 2022. Saison 2021-2022 du Centre des Arts	600 € TTC
2022-105	25/03/2022	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts, ...& alters et Escales Danse pour 2 représentations du spectacle "CommUne Utopie" à destination u public scolaire le 21 avril 2022, dans le cadre de la saison 2021-22 du Cda	7174 € TTC
2022-108	30/03/2022	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et 1er stratagème pour une représentation de « Forecasting » le 01 avril 2022, à destination du public scolaire dans le cadre de la saison 2021- 2022 du Cda.	4812,91 € TTC

2022-109	30/03/2022	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Fabien Zocco pour l'œuvre « Chirotope », dans le cadre du partenariat avec le ZKM pour l'exposition « BioMedia» du 13 mai au 10 juillet 2022. Saison 2021-2022 du Centre des arts	1000 € ttc
2022-110	30/03/2022	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Jake Elwes pour l'œuvre « Cusp », dans le cadre du partenariat avec le ZKM pour l'exposition « BioMedia» du 13 mai au 10 juillet 2022. Saison 2021- 2022 du Centre des arts	900 € TTC
2022-116	05/04/2022	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Stéphanie Dinkins pour l'œuvre « Conversations with Bina48 », dans le cadre du partenariat avec le ZKM pour l'exposition « BioMedia» du 13 mai au 10 juillet 2022. Saison 2021-2022 du Centre des arts.	2000 € TTC
2022-117	05/04/2022	Avenant n°1 au contrat de cession D2021-273 entre la commune d'Enghien-lesBains pour son Centre des arts et l'association J'y Pense souvent (...) pour la réalisation d'ateliers de pratique chorégraphique à l'école Ormesson II, dans le cadre de la saison 2021-2022	1400,02 € TTC
2022-124	15/04/2022	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Justine Emard pour les œuvres « Supraorganism et Exovisions », dans le cadre du partenariat avec le ZKM pour l'exposition « BioMedia » du 13 mai au 10 juillet 2022. Saison 2021-2022 du Centre des arts.	3300 € TTC
2022-125	15/04/2022	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts, Jeroen Van Der Most et Peter Van Der Putten pour l'œuvre « Letters from nature », dans le cadre du partenariat avec le ZKM pour l'exposition « BioMedia» du 13 mai au 10 juillet 2022. Saison 2021-2022 du Centre des arts	1125 € TTC

2022-127	19/04/2022	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Alto pour le concert « Floralia » le 28 avril 2022 dans le cadre de la saison 2021- 2022 du Cda.	900,75 € TTC
DAC			
2022-111	30/03/2022	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et l'orchestre de La Tempête (19 instrumentistes) pour le concert « Bach Minimalist » le 08 avril 2022, dans le cadre de la saison 2021- 2022 du Cda.	16129,58 € TTC
2022-121	07/04/2022	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «Les Thés à coudre» pour la mise à disposition de la salle Belhomme	gratuit
2022-122	07/04/2022	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «Crescend'Eaux» pour la mise à disposition de la salle Belhomme	gratuit
D.A.E			
2022-073	02/03/2022	Convention de partenariat entre le Parc Sainte Jeanne et "Vergers Urbains"	1750,00 TTC
2022-086	14/03/2022	Convention de partenariat avec l'Association Sauvegarde du Val d'Oise, pour la mise en place d'une permanence ACCUEIL CONSEIL ECOUTE PARENTS ENFANTS (ACEPE) au sein de la structure Information Jeunesse (SIJ)	8722,75 TTC
2022-094	21/03/2022	Convention avec l'association "USDEM" concernant l'événement "Ronde d'Enghien 2022" - Dimanche 3 avril 2022- Report de l'évènement envisagé le 25 septembre 2022	5000 € TTC en subvention
2022-095	22/03/2022	Convention avec l'association "ELHAN" concernant l'événement "Ronde Solidaire des enfants 2022" - Dimanche 3 avril 2022. Report de l'action envisagé le 25 septembre 2022	gratuit

2022-113	31/03/2022	Convention avec la société « Académie Escrime JANVIER BENOIT » dans le cadre du programme d'activités des vacances de printemps 2022	250 € TTC
2022-114	01/04/2022	Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise – « Subvention de soutien aux formations au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) et formations au Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (Bafd) et séjours vacances »	Pas de montant, en attente de subvention
2022-119	06/04/2022	Convention Quadripartite avec les librairies indépendantes d'Enghien-les-Bains concernant le projet « Un collégien, un libraire 2022 »	6200 € TTC montant maxi
EVENEMENTIEL			
2022-126	15/04/2022	Contrat relatif à la création d'une application ville pour smartphone	9504 € TTC
FINANCES			
2022-071	02/03/2022	Conclusion d'une convention d'occupation précaire concernant un local commercial sis 12 rue du Général de Gaulle à ENGHIEEN-LES-BAINS (Val d'Oise), au profit de la société dénommée "OUTSIDERS ENGHIEEN"	375,00 HT HC mensuel
2022-087	14/03/2022	Conventions entre la commune d'Enghien-Les-Bains et Mr Jean-Marie BAUDRY pour l'autorisation de naviguer sur le lac d'Enghien-Les-Bains et la mise à disposition d'un emplacement N°24 situé avenue de Ceinture - Berge Ouest	gratuit
2022-088	14/03/2022	Conventions entre la commune d'Enghien-Les-Bains et Mr Stéphane CASANOVA pour l'autorisation de naviguer sur le lac d'Enghien-Les-Bains et la mise à disposition d'un emplacement N°18 situé Quay Tabarly - Berge Nord.	300
2022-090	16/03/2022	Conventions entre la commune d'Enghien-Les-Bains et Mr Arnaud VALEE pour l'autorisation de naviguer sur le lac d'Enghien-Les-Bains et la mise à disposition d'un emplacement N°13 situé Quay Tabarly - Berge Nord.	gratuit

2022-100	23/03/2022	Conventions entre la commune d'Enghien-les-Bains et Mme Charlotte PION pour l'autorisation de naviguer sur le lac d'Enghien-les-Bains et la mise à disposition d'un emplacement N°23 situé Avenue de Ceinture – Berge Ouest	gratuit
2022-106	28/03/2022	Conventions entre la commune d'Enghien-les-Bains et M. Patrice BLONDIAUX pour l'autorisation de naviguer sur le lac d'Enghien-les-Bains et la mise à disposition d'un emplacement N°3 situé Quai Tabarly – Berge Nord	gratuit
2022-107	28/03/2022	Conventions entre la commune d'Enghien-les-Bains et M. Frédéric COMBETTE pour l'autorisation de naviguer sur le lac d'Enghien-les-Bains et la mise à disposition d'un emplacement N°19 situé Quai Tabarly – Berge Nord	gratuit
2022-112	30/03/2022	Conventions entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'association de pêche et pisciculture des lacs d'Enghien-les-Bains pour l'autorisation de naviguer sur le lac d'Enghien-les-Bains et la mise à disposition des emplacements N°35, 36 et 37 situés 81 Avenue de Ceinture-Berge Ouest	gratuit
2022-115	01/04/2022	Conventions entre la commune d'Enghien-les-Bains et M. Charles LE GOFFIC pour l'autorisation de naviguer sur le lac d'Enghien-les-Bains et la mise à disposition d'un emplacement N°4 situé Quai Tabarly – Berge Nord	gratuit
JURIDIQUE			
2022-123	13/04/2022	Conclusion d'un bail civil portant sur la location des courts de tennis couverts et ouverts au profit de l'association Enghien-Tennis-Club	80€ HT redevance annuelle
MP			
2022-092	18/03/2022	Signature du marché n0 95 210 89 ST 22-002 "Prestation d'exploitation des installations CVC" - Lot " logements communaux"	31 083 € HT pour 4 ans
2022-093	21/03/2022	Signature de l'avenant n°1 au marché n° 95 210 89 ST 21-022 ayant pour objet la maintenance et l'assistance des progiciels Civil net "gestion financière" et "ressources humaines" Maintenance et assistance du logiciel Webdet te	850 € HT par an
2022-103	25/03/2022	Signature de l'avenant n°3 à l'accord cadre 95 210 89 ST 18-012 ayant pour objet les prestations de maintenance des installations et équipement thermaux. Prorogation de 4 mois.	173 107 € HT

2022-104	25/03/2022	Signature de l'avenant n°2 au marché N° 95 210 89 ST 19-001 relatif à la maintenance et assistance des logiciels Adagio, Requiem, Mélodie et Maestro et son avenant n°1. Acquisition et maintenance de l'interface "Code Barre" Adagio	240 € HT Acquisition 200€ HT Maintenance 40€ HT
PM			
2022-076	07/03/2022	Avenant à la convention de formation relative à la mise en place de séances de gestes techniques et de protection d'intervention (GTPI) et formations obligatoires de recyclage bâton de défense et générateur aérosol lacrymogène	7080 € TTC

oooooooooooo

ADMINISTRATION GENERALE

1. Mise à jour du tableau des effectifs

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

DECIDE :

De créer :

-1 poste de créateur de supports graphiques à temps complet.

Les missions sont les suivantes :

Création graphique des supports de communication, suivi administratif (demande de devis...), commandes auprès des prestataires, prises de vues photographiques et reportages photos et vidéos, gestion de l'affichage municipal.

Le contrat est établi sur le fondement de l'article 3-3 2° de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (pour les emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient).

La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire des Attachés Territoriaux, filière administrative, et en fonction du niveau des diplômes (Bac +3 minimum), avec une expérience professionnelle significative.

L'agent ainsi recruté est engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans.

Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

-1 poste de technicien bâtiment à temps complet.

Le contrat établi est un contrat de projet, pris en application de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le décret n°2020-172 du 27 février 2020 modifiant le décret n°88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Il est conclu pour une durée de 3 ans.

La rémunération correspond à la grille indiciaire des Techniciens principaux territoriaux (catégorie B)

Les missions confiées sont notamment les suivantes :

Développement et suivi technique des équipements de la ressource thermique permettant sa protection qualitative et quantitative,
Contrôle informatique et électrotechnique de la gestion des automates pour la Norme d'Exercice Professionnel amont et la Norme d'Exercice Professionnel aval,
Création et mise au point de plans et schémas des réseaux thermiques,
Suivi des études et élaboration des outils informatiques pour la création de la source IRIS suivant le programme et les engagements de la municipalité,
Mise en place, suivi et contrôle des futurs matériels péagers renouvelés de l'ensemble des parkings gardiennés de la commune
Conception, réalisation de projets de bâtiment et d'aménagement, dépôt des autorisations d'urbanisme...
Suivi de divers contrats de maintenance pour les Etablissements Recevant du Public,
Conduite d'opération et contrôle des pièces relatives à l'exécution des marchés des équipes d'exploitation et des DSP.

-1 poste de rédacteur territorial à temps complet.

2. Création d'un Comité Social Territorial commun entre la collectivité et l'établissement public rattaché (Centre Communal d'Action Sociale)

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

DECIDE : la création d'un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la collectivité et du C.C.A.S.

AFFAIRES JEUNESSE, SPORT ET SANTE

3. Attribution d'une subvention de fonctionnement et exceptionnelle - Association Union Sportive Deuil Enghien Montmorency (USDEM siège)

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

DECIDE : d'allouer conformément au document joint en annexe, les subventions municipales en faveur de l'Union Sportive Deuil Enghien Montmorency (USDEM), au titre de l'année 2022.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens établie entre la Commune et l'**USDEM**, ainsi que tout document s'y afférent.

PRECISE : que les modalités de contrôle et d'utilisation des fonds prévues dans la convention sont fixées conformément à la législation et aux pratiques en vigueur.

DIT : d'allouer une subvention de 23 675 € en fonctionnement et de 5 000 € en exceptionnel. L'USDEM Siège versera ensuite celle-ci à ses sections.

DIT : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au budget principal au chapitre comptes concernés (6574 et 6745).

DIT : que les dépenses seront imputées sur le budget 2022 aux fonctions et comptes mentionnés sur l'état annexé à la présente délibération.

4. Attribution d'une subvention de fonctionnement et exceptionnelle - Association Football Club Deuil Enghien (FCDE)

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

DECIDE : d'allouer conformément au document joint en annexe, les subventions municipales en faveur du Football Club Deuil Enghien (FCDE), au titre de l'année 2022.

DIT : d'allouer une subvention de 10 000 € en fonctionnement et de 6 000 € en exceptionnel.

DIT : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au budget principal au chapitre comptes concernés (6574 et 6745).

DIT : que les dépenses seront imputées sur le budget 2022 aux fonctions et comptes mentionnés sur l'état annexé à la présente délibération.

5. Attribution de Subvention annuelle Association Enghien Tennis Club (ETC) 2022

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

DECIDE : le versement d'une subvention de 29 200 € à l'association « Enghien Tennis Club ».

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens établie entre la Commune et l'ETC, ainsi que tout document s'y afférent.

PRECISE : que les modalités de contrôle et d'utilisation des fonds prévues dans la convention sont fixées conformément à la législation et aux pratiques en vigueur.

DIT : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au budget principal au chapitre comptes concernés (6574 et 6745).

DIT : que les dépenses seront imputées sur le budget 2022 aux fonctions et comptes mentionnés sur l'état annexé à la présente délibération.

6. Attribution d'une subvention exceptionnelle – participation aux championnats 2022 à caractère compétitif – Association BOLD ACADEMY JUDO

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

DECIDE : d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 220 €.

DIT : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au budget principal au chapitre 6745-40.

7. Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise dans le cadre des travaux d'adaptation des locaux actuellement affectés au Kiosque de la structure Information Jeunesse, en vue d'y installer un lieu d'information du public jeune.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

APPROUVE : le principe de la demande d'aide auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, la plus élevée possible, dans le cadre de travaux d'adaptation des locaux actuellement affectés au Kiosque de la structure Information Jeunesse, en vue d'y installer un lieu d'information du public jeune.

APPROUVE : le budget prévisionnel des travaux d'un montant de 28 000 €.

APPROUVE : la possibilité de démarrer les travaux avant la notification de la subvention par la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer tout document afférent au projet.

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et article concernés.

AFFAIRES TECHNIQUES

8. Conclusion d'une convention de servitude d'ancrage pour l'installation d'un dispositif de vidéo protection avec le syndicat de copropriétaires de l'immeuble situé au 52 bis rue du Général de Gaulle à Enghien-les-Bains

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

APPROUVE : les termes de la convention de servitude d'ancrage à conclure avec le syndicat de copropriétaires de l'immeuble situé sis 52 bis rue du Général de Gaulle à Enghien-les-Bains.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer la convention de servitude d'ancrage ainsi que tout document y afférent.

DIT : que la convention prend effet à compter de sa notification pour une période initiale d'un an renouvelable tacitement pour la même durée sans pouvoir excéder cinq (5) ans.

9. Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre des travaux de modernisation de l'éclairage public et de réduction de la pollution lumineuse : place du 8 mai 1945, rue de Malleville, avenue Girardin, rue Talma, rue Jules Regnault, avenue de Ceinture, boulevard Hippolyte Pinaud, rue de la Barre, boulevard Sadi Carnot, allée Verte et square Villemessant.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

SOLLICITE : une aide du Conseil Régional d'Ile-de-France la plus élevée possible, dans le cadre des travaux de modernisation de l'éclairage public et de réduction de la pollution lumineuse dans les dits lieux,

APPROUVE : la possibilité de démarrer les travaux avant la notification de la subvention par le Conseil Régional d'Ile-de-France,

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce projet,

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et article concernés.

10. Candidature à un Contrat d'Aménagement Régional

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE,

APPROUVE : le programme des opérations de l'école maternelle Raoul Riet et de l'ALSH de l'école des Cygnes,

DECIDE : de programmer lesdites opérations pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé,

S'ENGAGE :

- sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur,
- sur la maîtrise foncière et /ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation aux Commissions Permanentes du Conseil régional et du Conseil départemental, de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par lesdites commissions permanentes,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

SOLLICITE : de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France, l'attribution d'une subvention à hauteur de 1 500 000 € conformément au règlement des contrats d'aménagement régional.

SOLLICITE : de Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise, l'attribution d'une subvention à hauteur de 665 000 € conformément au guide des aides départementales.

DIT : que les recettes de subventionnement seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer le Contrat d'Aménagement Régional et tout document y afférent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



Le Maire
1^{er} Vice-président
du Conseil départemental du Val d'Oise

Philippe SUEUR
Philippe SUEUR ✱

